

11/2 269 /PC/CAE - ANNEE 1964

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 janvier 1964 ;
VU le Décret n° 33/PR du 25 janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 64-54/PC-SGG du 2 mai 1964 organisant les services rattachés à la Présidence du Conseil et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret 147/PR/AE du 23 mai 1961 ;
VU les nécessités du Service,

VISE :

LE CONTROLEUR FINANCIER



C. MEDAHUEN.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur Théodore da SILVA précédemment Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères est nommé Chef de Protocole à la Présidence du Conseil.

AMPLIATIONS: ARTICLE 2.- Monsieur da SILVA Théodore est assimilé à un Conseiller technique de Cabinet Ministériel en ce qui concerne le traitement

PR 6 ARTICLE 3.- La dépense est imputable au chapitre 202-05 article I
PC 15 du budget national exercice 1964.

Ministres 9
M.A.E. 10 ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du
Intéressé 1 1er septembre 1964 date de prise de service de l'intéressé sera
S.G.G. 4 enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

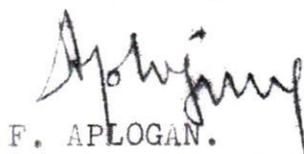
DGF-C. 8
DB-DC 8
DFP + DP 6
Trésor + 2
SF 6
D.I. 1
J.O.R.D. 1

Fait à COTONOU, le 27 NOVEMBRE 1964



VU :
LE Ministre des Finances,
des Affaires Economiques & du Plan,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.



F. APLOGAN.